

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_4669_CC

REALISATION DE TRAVAUX POUR LE BNG

DU 13 NOVEMBRE 2023 AU 29 MARS 2024

**RUE SURCOUF
STATION SAINTE ANNE**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de l'entreprise EUROVIA pour le compte de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en date du 06/11/2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 13 NOVEMBRE 2023 AU 29 MARS 2024**

ARTICLE 1^{er} – RUE SURCOUF – RUE DU FORT – RUE DE LA VALETTE

Entreprises concernées par le présent arrêté et susceptibles d'intervenir sur le chantier :

- *AMU 1 :Eurovia/Mastellotto/Servicad/ainsi que tous les sous-traitants (notamment Spame, Oise Environnement, Signature, Brillance Béton),
- * Lot EPU/SLT : Bouygues es/Sarlec/Citeos/Fareco,
- * Lot APA : Vallois et Valbois.

La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée et ralentie rue Surcouf, par feux de chantier, au droit du n° 61 à 101, le temps des travaux.

La rue du Fort sera mise en sens unique (sens Est vers Ouest), le temps des travaux.

Le sens de circulation sera inversé rue de la Valette, le temps des travaux.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit rue Surcouf, considéré comme gênant et réservé aux véhicules appartenant ou missionnés par l'entreprise EUROVIA, au droit du n° 61 à 101, le temps des opérations.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 552 061 731 00097

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par l'entreprise EUROVIA, responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté ainsi qu'un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

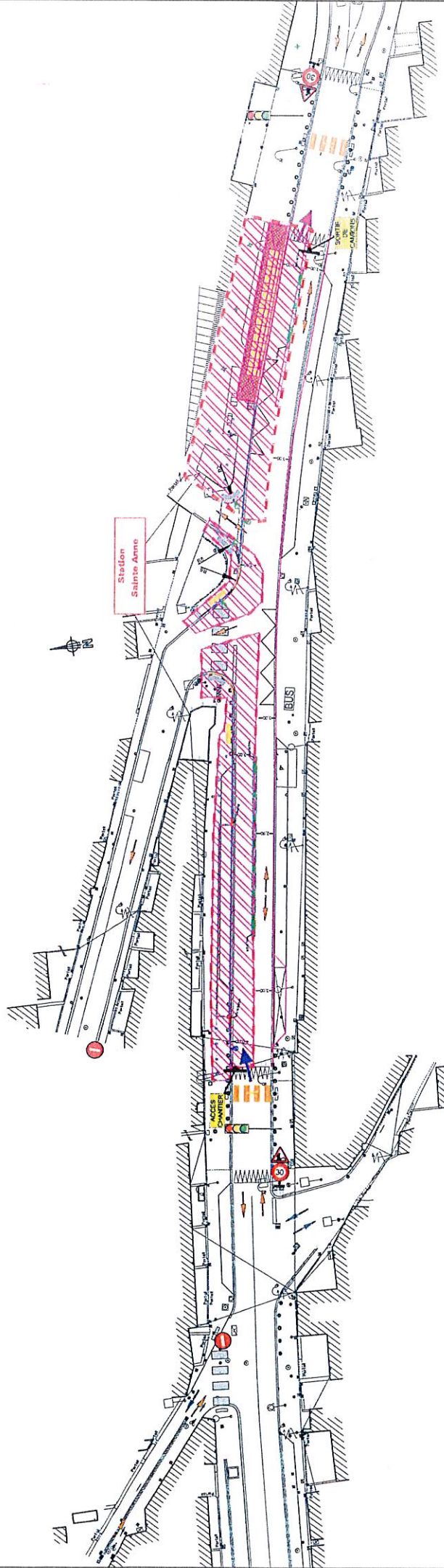
ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 10 novembre 2023,
**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Gilbert LEPOITTEVIN**



Légende

- Zone chantier
- Barrière héris
- K16
- Cheminement piéton
- Passage piéton provisoire
- Polaire Incendie
- Point Collecte Ordures Ménagères
- Sens circulation des véhicules
- Empilage chantier
- Signalisation horizontale
- Signalisation tricolore
- Signalisation verticale
- Portail accès chantier
- Portail sortie chantier



Phase 1 : Travaux Quai Nord

Début : 13/11/2023

Fin : 21/12/2023

BNG - CHERBOURG PLAN D'EXECUTION PLAN DE PHASAGE Sainte Anne Phase 1

EMETTEUR



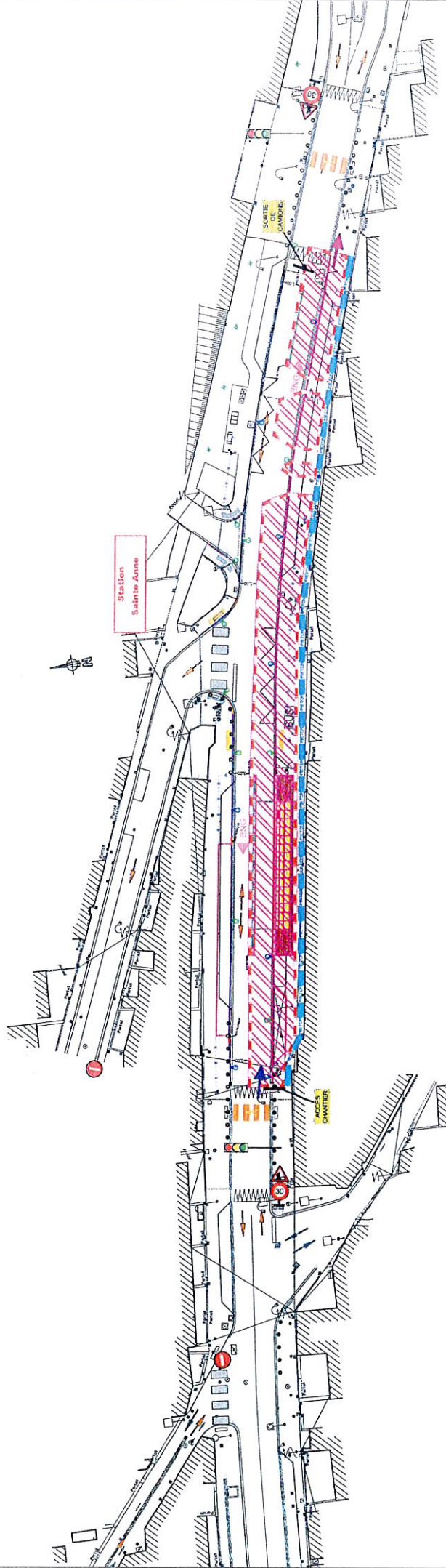
Inchov	Modifications	Date	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
A	Première édition	25/10/2023	APN	NBS	GMD
B	Mis à Jour	06/04/2023	ABE	NBS	GMD
C	Mis à Jour	14/04/2023	ABE	NBS	GMD
E	Mis à Jour	06/12/2023	ABE	NBS	GMD

Projet	Phase	Emetteur	Domaine	Type de doc	Localisation	Numéro Doc	Format	Indice
BNG	EXE	EN1	PHA	PLA	S13	1406D	A3	D



Légende

- | | | | |
|--|----------------------------------|--|--------------------------------|
| | Zone chantier | | Sens circulation des véhicules |
| | Barrière héris | | Empêchement chantier |
| | K16 | | Signalisation horizontale |
| | Cheminement piéton | | Signalisation verticale |
| | Passage piéton provisoire | | Portail accès chantier |
| | Poleau Incomide | | Portail sortie chantier |
| | Point Collecte Ordures Ménagères | | |



Phase 2 : Travaux Quai Sud

Début : 08/01/2023

Fin : 29/03/2023

BNG - CHERBOURG

PLAN D'EXECUTION PLAN DE PHASAGE Sainte Anne Phase 2

EMETTEUR



Indice	Modifications	Date	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
A	Première édition	25/10/2023	APN	NBS	GMD
B	Mis à Jour	09/04/2023	ABE	NBS	GMD
C	Mis à Jour	14/01/2023	ABE	NBS	GMD
E	Mis à Jour	08/11/2023	ABE	NBS	GMD

Projet	BNG	Phase	EXE	Emetteur	EN1	Domaine	PHA	Type de doc	PLA	Localisation	S13	Numéro Doc	1406D	Echelle	1/500	Format	A3	
																	Indice	D

